

MODIFICATION OU ANNULATION D'ORDRE

Confrontation hebdomadaire

Ordre à retourner par courrier ou par fax à :

UFG Courtage • 173, boulevard Haussmann, 75008 Paris • Fax : 01 53 62 40 81

Contact téléphonique : 01 53 62 40 60

Conditions de validité de l'ordre au verso

(à remplir par la société de gestion)

ANCIEN N° D'ORDRE :

NOUVEAU N° D'ORDRE :

N° Associé

(si vous êtes déjà associé d'une SCPI du Groupe UFG)

Je (nous) soussigné(e) (es) M. Mme Mlle M. et Mme Indivision Société

Nom (ou raison sociale)..... Prénom(s)

Nom de jeune fille (pour les femmes mariées)

Adresse

Code Postal..... Ville..... Pays.....

Téléphone..... Fax..... E-mail.....

Date, lieu et département de naissance

Souhaite pour la SCPI

Annuler mon ordre de vente Annuler mon ordre d'achat

Modifier mon ordre de vente selon les détails ci-dessous :

Nombre de parts :part(s) A

Prix minimum offert (€)/part :€ B commission de cession incluse de 6,25 %

Somme nette minimum me revenant/part (€):.....€ C = B X 0,9375

Somme nette totale me revenant (€):.....€⁽¹⁾ A X C

(1) Avant prélèvement de l'impôt dû en cas de plus-value constatée lors de la transaction.

Modifier mon ordre d'achat selon les détails ci-dessous :

Nombre de parts :part(s) A

Prix maximum offert (€)/part :€ B

Prix à payer (€)/part :€⁽²⁾ C = B X 1,046875

(2) Droits d'enregistrement compris, calculés au taux de 5,00 % sur le prix d'exécution, soit la somme nette revenant au vendeur. Les droits d'enregistrement correspondent à 4,6875 % du prix offert. Le calcul est effectué hors incidence de l'arrondi fiscal pour lequel UFG Courtage fera profit ou sa charge.

Montant total (€) :€⁽³⁾ C X A dont € déjà versés

(3) Important : Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, notamment si le montant de la souscription est supérieur ou égal à 150 000 euros ou si le versement est établi par un tiers différent de l'acquéreur, il convient de joindre au présent bulletin le formulaire de demande de renseignements disponible auprès de la société de gestion.

Paiement⁽⁴⁾ du complément pour couvrir mon ordre par chèque libellé à l'ordre de UFG Courtage

(4) En cas de montant supérieur à 30 000 €, vous avez le choix entre un règlement par chèque de banque, encaissé uniquement en cas de transaction ou un chèque encaissé quinze jours avant la date de confrontation (déposé sur un compte spécifique non rémunéré).

J'ai bien noté :

- conformément à la réglementation toute modification telle que augmentation du prix de cession, diminution du prix d'achat, augmentation du nombre de parts souhaitées à la vente ou à l'achat, modification du sens de l'ordre entraînent la perte de mon rang sur le carnet d'ordre.
- sauf mention contraire, la transaction porterait sur la totalité ou une partie des parts mentionnées ci-dessus

Je donne tous pouvoirs à UFG Courtage d'effectuer en mon nom, toutes les formalités consécutives à mon ordre, notamment l'enregistrement de la transaction auprès du Trésor Public.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de validité décrites au verso de ce document.

Fait à, Signature(s)⁽⁵⁾ :

le.....

(5) Achat ou vente en nom propre : signature de l'acquéreur ou du vendeur ; achat ou vente au nom de M. et Mme : signature obligatoire des deux époux ; achat ou vente en indivision : signature de tous les indivisaires ou du représentant dûment désigné par les co-indivisaires ; achat ou vente en démembrement de propriété : signature du nu-propriétaire et de l'usufruitier. Vente : en cas de porte-fort, apposer le cachet de l'Etude et signature du notaire.



CONDITIONS DE VALIDITE DE L'ORDRE

Pour être validé, votre ordre doit répondre aux conditions de validité décrites ci-dessous :

- l'ordre doit être dûment rempli et signé ;
- en cas de démembrement de propriété et sauf procuration jointe, l'ordre doit être signé conjointement par le nu-propiétaire et l'usufruitier.
- en cas d'indivision, l'ordre doit être signé soit par le mandataire dûment désigné, soit par l'ensemble des co-indivisaires.

Pour les modifications d'ordre d'achat :

- les fonds versés, correspondant au montant total de l'ordre (nombre de parts multiplié par prix maximum offert, majoré des droits d'enregistrement) doivent impérativement être joints au présent document. Sans ces fonds, l'ordre ne pourra être validé, conformément aux dispositions autorisées par l'Instruction de l'AMF n°94-5 modifié par le règlement n° 2001-06.

*La société de gestion** tient à disposition sur simple demande l'état du carnet d'ordre – sur lequel figurent les cinq prix offerts les plus hauts à l'achat et les cinq prix offerts les plus bas à la vente avec les quantités correspondantes –, la valeur de réalisation, le dernier dividende annuel distribué ainsi que le montant du dividende prévisionnel.*

***UFG REM S.A.S au capital de 1 220 384 € - 399 922 699 RCS Paris.*

Siège social : 173, boulevard Haussmann, 75008 PARIS.

La société de gestion de portefeuille UFG REM a reçu l'agrément AMF n° GP-07000038 du 26/06/2007.

Les informations contenues dans le présent document feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes pour le compte desquelles sont enregistrées lesdites informations auront la faculté d'exercer un droit d'accès et de rectification dudit fichier en s'adressant à UFG Courtage.



MODIFICATION OU ANNULATION D'ORDRE

Confrontation hebdomadaire

Ordre à retourner par courrier ou par fax à :

UFG Courtage • 173, boulevard Haussmann, 75008 Paris • Fax : 01 53 62 40 81

Contact téléphonique : 01 53 62 40 60

Conditions de validité de l'ordre au verso

(à remplir par la société de gestion)

ANCIEN N° D'ORDRE :

NOUVEAU N° D'ORDRE :

N° Associé

(si vous êtes déjà associé d'une SCPI du Groupe UFG)

Je (nous) soussigné(e) (es) M. Mme Mlle M. et Mme Indivision Société

Nom (ou raison sociale)..... Prénom(s)

Nom de jeune fille (pour les femmes mariées)

Adresse

Code Postal..... Ville..... Pays.....

Téléphone..... Fax..... E-mail.....

Date, lieu et département de naissance

Souhaite pour la SCPI

Annuler mon ordre de vente Annuler mon ordre d'achat

Modifier mon ordre de vente selon les détails ci-dessous :

Nombre de parts :part(s) A

Prix minimum offert (€)/part :€ B commission de cession incluse de 6,25 %

Somme nette minimum me revenant/part (€):.....€ C = B X 0,9375

Somme nette totale me revenant (€):.....€⁽¹⁾ A X C

(1) Avant prélèvement de l'impôt dû en cas de plus-value constatée lors de la transaction.

Modifier mon ordre d'achat selon les détails ci-dessous :

Nombre de parts :part(s) A

Prix maximum offert (€)/part :€ B

Prix à payer (€)/part :€⁽²⁾ C = B X 1,046875

(2) Droits d'enregistrement compris, calculés au taux de 5,00 % sur le prix d'exécution, soit la somme nette revenant au vendeur. Les droits d'enregistrement correspondent à 4,6875 % du prix offert. Le calcul est effectué hors incidence de l'arrondi fiscal pour lequel UFG Courtage fera profit ou sa charge.

Montant total (€) :€⁽³⁾ C X A dont € déjà versés

(3) Important : Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, notamment si le montant de la souscription est supérieur ou égal à 150 000 euros ou si le versement est établi par un tiers différent de l'acquéreur, il convient de joindre au présent bulletin le formulaire de demande de renseignements disponible auprès de la société de gestion.

Paiement⁽⁴⁾ du complément pour couvrir mon ordre par chèque libellé à l'ordre de UFG Courtage

(4) En cas de montant supérieur à 30 000 €, vous avez le choix entre un règlement par chèque de banque, encaissé uniquement en cas de transaction ou un chèque encaissé quinze jours avant la date de confrontation (déposé sur un compte spécifique non rémunéré).

J'ai bien noté :

- conformément à la réglementation toute modification telle que augmentation du prix de cession, diminution du prix d'achat, augmentation du nombre de parts souhaitées à la vente ou à l'achat, modification du sens de l'ordre entraînent la perte de mon rang sur le carnet d'ordre.
- sauf mention contraire, la transaction porterait sur la totalité ou une partie des parts mentionnées ci-dessus

Je donne tous pouvoirs à UFG Courtage d'effectuer en mon nom, toutes les formalités consécutives à mon ordre, notamment l'enregistrement de la transaction auprès du Trésor Public.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de validité décrites au verso de ce document.

Fait à, Signature(s)⁽⁵⁾ :

le.....

(5) Achat ou vente en nom propre : signature de l'acquéreur ou du vendeur ; achat ou vente au nom de M. et Mme : signature obligatoire des deux époux ; achat ou vente en indivision : signature de tous les indivisaires ou du représentant dûment désigné par les co-indivisaires ; achat ou vente en démembrement de propriété : signature du nu-propriétaire et de l'usufruitier. Vente : en cas de porte-fort, apposer le cachet de l'Etude et signature du notaire.

CONDITIONS DE VALIDITE DE L'ORDRE

Pour être validé, votre ordre doit répondre aux conditions de validité décrites ci-dessous :

- l'ordre doit être dûment rempli et signé ;
- en cas de démembrement de propriété et sauf procuration jointe, l'ordre doit être signé conjointement par le nu-propiétaire et l'usufruitier.
- en cas d'indivision, l'ordre doit être signé soit par le mandataire dûment désigné, soit par l'ensemble des co-indivisaires.

Pour les modifications d'ordre d'achat :

- les fonds versés, correspondant au montant total de l'ordre (nombre de parts multiplié par prix maximum offert, majoré des droits d'enregistrement) doivent impérativement être joints au présent document. Sans ces fonds, l'ordre ne pourra être validé, conformément aux dispositions autorisées par l'Instruction de l'AMF n°94-5 modifié par le règlement n° 2001-06.

*La société de gestion** tient à disposition sur simple demande l'état du carnet d'ordre – sur lequel figurent les cinq prix offerts les plus hauts à l'achat et les cinq prix offerts les plus bas à la vente avec les quantités correspondantes –, la valeur de réalisation, le dernier dividende annuel distribué ainsi que le montant du dividende prévisionnel.*

***UFG REM S.A.S au capital de 1 220 384 € - 399 922 699 RCS Paris.*

Siège social : 173, boulevard Haussmann, 75008 PARIS.

La société de gestion de portefeuille UFG REM a reçu l'agrément AMF n° GP-07000038 du 26/06/2007.

Les informations contenues dans le présent document feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes pour le compte desquelles sont enregistrées lesdites informations auront la faculté d'exercer un droit d'accès et de rectification dudit fichier en s'adressant à UFG Courtage.

